

Séance du 30 janvier 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation du don par Monsieur Jean-Antoine Personnaz de 12 affiches de festivals de jazz.

Grand amateur de jazz, Monsieur Jean-Antoine Personnaz a proposé en don à la Ville de Bayonne, par lettre du 7 novembre 2013, un lot de douze affiches de festivals de jazz auxquels il a participé à Bayonne, Biarritz et Saint-Jean de Luz de 1969 à 1985.

Supports fragiles souvent jetés ou abandonnés quelques temps après les spectacles, ces affiches permettent d'enrichir pourtant la mémoire musicale de la Côte Basque. Ce lot viendra ainsi compléter la collection importante d'affiches de spectacles conservée au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, lequel ne possédait pas encore ce type d'affiches de jazz.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don (valeur d'assurance : 1 500 €) pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Monsieur Jean-Antoine Personnaz.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.